

2015-2019 / Bulletin n° 239

Le 13 avril 2017

## JOUR DE DEUIL NATIONAL - 28 AVRIL 2017 LE STTP SE RECUEILLE

Le jour de deuil national, célébré le 28 avril, commémore la mémoire des travailleuses et des travailleurs blessés ou tués au travail. Initiée il y a 33 ans par le mouvement ouvrier, cette journée de commémoration attire l'attention sur les blessures subies au travail et les accidents mortels. Le gouvernement fédéral l'a reconnue en 1991, plus de huit années après son adoption par le Congrès du travail du Canada en 1985.

Même si cette journée est maintenant reconnue dans plus de 100 pays et que le Canada la souligne officiellement, il reste beaucoup de travail à faire pour améliorer la sécurité des travailleuses et des travailleurs. Bien que certaines dispositions législatives canadiennes sur la santé et la sécurité au travail soient considérées exemplaires à l'échelle internationale, la plupart des gouvernements canadiens n'ont pas fourni les ressources nécessaires pour les faire appliquer.

À Postes Canada, nous avons déjà déploré la mort de travailleuses et travailleurs. Nous avons été confrontés à la peine et à la douleur qui accompagnent le décès d'une consœur ou d'un confrère de travail. Cette année, le Congrès du travail du Canada soulignera le 28 avril en commémorant le 25<sup>e</sup> anniversaire de la tragédie de la mine Westray, en Nouvelle-Écosse, où 26 mineurs ont trouvé la mort au travail à la suite d'une explosion de méthane. Ce tragique incident a donné lieu à l'adoption, en mars 2004, du projet de loi C-45 qui permet d'imputer une responsabilité criminelle aux entreprises et à leurs agents qui manquent à leurs obligations en matière de santé et de sécurité au travail.

Le 28 avril, prenons le temps de nous rappeler les personnes qui sont mortes, qui sont blessées ou qui sont devenues invalides à cause de leur travail. Tous ensemble, nous devons nous engager à obliger les employeurs et les gouvernements à respecter leurs obligations d'assurer des lieux de travail sains et sécuritaires. Faisons aussi en sorte de renforcer les normes et les mesures de protection en matière de santé et de sécurité et d'assurer leur application dans nos lieux de travail.

**CAUSER DU TORT À L'UN D'ENTRE NOUS, C'EST CAUSER DU TORT À TOUS.**

Solidarité,



Marc Roussel

Permanent syndical national, Santé et sécurité

2015-2019 / Bulletin n° 239

MR-lh/sep 225

